

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « développement économique et urbanisme »

Conseil municipal du 24 juin 2013
Séance du 4 juin 2013

32 Déclassement du domaine public d'une emprise sise 21-25 rue Gambetta en vue de sa cession au profit du propriétaire riverain

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CARLIER MM. LEGRAND, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, Mme PORAS, M. ASSAMTI, Mmes OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, Mmes PAMART, M'BAYE-DIAO, LEFEVRE, FÉVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme CAPON
M. MONTES
Mme BASMAISON
M. BOUADDI
M. GRIMBERT
Mme DINGIVAL
Mme BOUKHELIF
Mme BARBETTE
M. MACHU
M. TAHI
M. CHEURFA

Pouvoir à : M. LEMAIRE
Pouvoir à : M. KCHOK
Pouvoir à : M. VILLEMAIN
Pouvoir à : Mme CARLIER
Pouvoir à : M. BERNARD-LUNEAU
Pouvoir à : M. SZPIRKO
Pouvoir à : M. CABARET
Pouvoir à : M. BEAUBRUN
Pouvoir à : Mme FEVRIER
Pouvoir à : Mme MAUPIN
Pouvoir à : M. NACHITE

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme RIFFAULT
M. VARLET

- | | |
|--|----|
| - Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal | 39 |
| - Nombre de conseillers en exercice | 39 |
| - Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés | 37 |

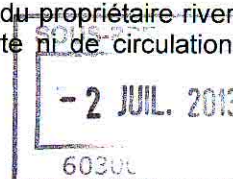
■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Jean-Paul LEGRAND, maire-adjoint, expose :

Dans le cadre de son projet de réhabilitation, la SCI ABZ Immobilier, propriétaire du bien sis 21-25 rue Gambetta, parcelle cadastrée XA n°345, a sollicité la Ville pour l'acquisition d'une emprise du domaine public sur laquelle est déjà implanté le local commercial du rez-de chaussée. Cette emprise d'environ 22 m², telle que délimitée au plan ci-joint, longe le trottoir de la rue Gambetta à l'alignement du front bâti et ne présente aucune utilité pour le public.

Aussi, il vous est proposé de désaffecter et déclasser du domaine public communal cette emprise de terrain identifiée au plan de principe ci-annexé en vue de sa cession au profit du propriétaire riverain. Ce projet n'ayant pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions ni de desserte ni de circulation assurées par la rue Gambetta, ce déclassement est dispensé d'enquête publique préalable.

Vous êtes appelés à voter.



C'est maintenant !
www.creil.fr

LA VILLE
CREIL
OISEPICARDIE

maintenant !

■ Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29

Vu le code de la voirie routière et notamment l'article L141-3,

Vu le plan ci-annexé,

Vu l'avis de la commission « développement économique et urbanisme », en date du 4 juin 2013

Entendu le rapport de présentation

■ Vote ordinaire :

Votants : 37

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1er : d'autoriser la désaffectation et le déclassement du domaine public de cette emprise d'environ 22 m² sise 21-25 rue Gambetta conformément au plan de principe annexé à la présente délibération.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à faire réaliser le document d'arpentage correspondant et à mener la procédure de cession au profit du propriétaire riverain.

Article 3 : d'autoriser la SCI ABZ Immobilier, propriétaire du bien, à déposer sur cette emprise une demande de permis de construire et toute demande d'autorisation d'urbanisme nécessaire à son projet de réhabilitation.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 02 JUL. 2013

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en Sous-Préfecture le... 2/07/13

et publication ou notification le... 2/07/13

CREIL, le... 2/07/13

LE MAIRE

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise

